

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

84 avenue Jean Jaurès
CHAMPS-SUR-MARNE
F-77447 Marne-la-Vallée Cedex 2

Tél. : (33) 01 64 68 82 82

Fax : (33) 01 60 05 70 37

Evaluation Technique Européenne

ETE – 22/0237
du 23/01/2025

(Version originale en langue française)

Partie générale

Organisme d'évaluation technique délivrant l'Evaluation Technique Européenne :
CSTB
Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

Nom commercial

HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31

Famille de produit

Produit composé de faces réfléchissantes utilisé dans des
procédés d'isolation thermique de l'enveloppe d'un bâtiment

Titulaire

ACTIS SA
Avenue de Catalogne
11300 Limoux, France

Usine de fabrication

ACTIS SA
Hameau de St Nestor
09300 Villeneuve d'Olmes, France

Cette évaluation contient :

8 pages incluant 0 annexe faisant partie intégrante du document

Base de l'ETE

Document d'Evaluation Européen (DEE) (EAD-040007-00-1201)

Cette version remplace

ETE - 22/0237 du 09/02/2024

Translations of this European Technical Assessment in other languages shall fully correspond to the original issued document and should be identified as such. Communication of this European Technical Assessment, including transmission by electronic means, shall be in full. However, partial reproduction may be made, with the written consent of the issuing Technical Assessment Body. Any partial reproduction has to be identified as such.

L'évaluation technique européenne est publiée par l'organisme d'évaluation technique dans sa langue officielle. Les traductions de cette évaluation technique européenne dans d'autres langues doivent correspondre pleinement au document original délivré et sont identifiées comme telles.

La communication de cette évaluation technique européenne, y compris la transmission par voie électronique, doit être intégrale. Toutefois, une reproduction partielle ne peut être effectuée qu'avec le consentement écrit de l'organisme d'évaluation technique CSTB. Toute reproduction partielle doit être identifiée comme telle.

Cette évaluation technique européenne peut être retirée par l'organisme d'évaluation technique compétent, notamment conformément aux informations communiquées par la Commission conformément à l'article 25, paragraphe 3, du règlement (UE) no 305/2011.

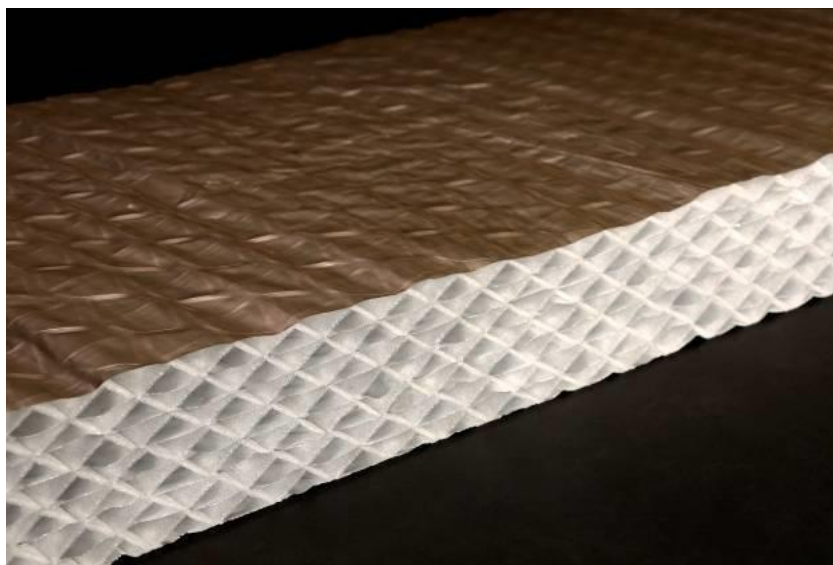
PARTIE SPECIFIQUE

1. Technique : définition du produit et du domaine d'application

HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31 est un produit isolant non homogène. Il est composé de couches de mousse de polyéthylène réalisées avec des faces externes en film de polyéthylène revêtues d'aluminium. Les couches internes de mousse sont intercalées avec des feuilles revêtues d'aluminium créant des cavités d'air de forme triangulaire. Les couches sont assemblées par thermocollage.

L'épaisseur du produit varie de 50 à 250 mm. Le produit est conditionné sous forme de panneaux.

Une bande adhésive en silicone PE de largeur 100 mm ou 200 mm avec de la colle d'acrylate est utilisée pour réaliser l'étanchéité au niveau des jonctions entre les lés d'HYBRIS 31.



Produit HYBRIS 31

2. Spécification de l'emploi prévu conformément au Document d'Évaluation Européen applicable (DEE)

HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31 est destiné à être utilisé dans un bâtiment pour l'isolation thermique des toitures, murs et combles :

Application en toitures

- Rampant,
- Combles perdus,
- Planchers de bois,
- Toiture plate froide et chaude.

Application en murs

- Parois verticales en ossature bois,
- Murs maçonnés,
- Construction de parois (cadre) en acier verticales,
- Cloisons de distribution.

HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31 doit être utilisé dans des constructions étanches à l'eau et aux intempéries et les surfaces à recouvrir doivent être solidement fixées, propres, sèches et lisses. Le stockage des charges sur HYBRIS 31 n'est pas autorisé.

Des lames d'air côté faces réfléchissantes peuvent être aménagées pour améliorer la résistance thermique des parois avec HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31.

En ce qui concerne l'application du produit isolant, les prescriptions nationales respectives doivent être respectées.

La valeur de résistance thermique utile est établie conformément aux dispositions nationales en vigueur.

La valeur de calcul de la conductivité thermique ou de la résistance thermique doit être fixée conformément aux dispositions nationales appropriées.

Cette Evaluation Technique Européenne ne couvre pas le système d'isolation thermique complet mis en œuvre. En ce qui concerne l'application de tous les produits isolants, les codes de pratiques et les règlements nationaux doivent être respectés pour la conception et la mise en œuvre des systèmes de construction.

Les vérifications et les méthodes d'évaluation sur lesquelles repose l'Evaluation Technique Européenne conduisent à l'hypothèse d'une durée de vie des produits d'isolation thermique d'au moins 25 ans. Les indications données sur la durée de vie ne peuvent être interprétées comme une garantie donnée par le producteur, mais doivent être considérées uniquement comme un moyen de choisir les produits appropriés en fonction de la durée de vie économique raisonnablement attendue des ouvrages.

3. Caractéristiques du produit et méthodes utilisées pour son évaluation

Les essais d'identification et d'évaluation du produit sont réalisés selon les Exigences Essentielles, pour le domaine d'emploi prévu et conformément au Document d'Evaluation Européen (EAD) N° 040007-00-1201 pour « Produits réfléchissants destinés à l'isolation thermique du bâtiment ».

Déclaration des substances dangereuses :

Conformément à la déclaration du fabricant en tenant compte de l'EOTA TR 034, le produit installé ne contient et ne libère aucune substance dangereuse.

3.1. Dimensions

Longueur et largeur

La longueur et la largeur sont déterminées selon la norme EN 822.

Tableau 1a : Longueur et largeur du produit isolant HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31.

	Longueur x Largeur
HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31	2650 mm x 1200 mm (*)

(*) Des dimensions complémentaires peuvent être proposées en fonction de l'application : (Par exemple : 2650x1300, 1800 x 1200, 2400 x 1200, 1145 x 1200, 610 x 1200, 410 x 1200)

Les autres caractéristiques techniques restant identiques.

Tolérances :

Tolérance par rapport à la longueur nominale : -2 % +5 %.

Tolérance par rapport à la largeur nominale : ± 2 %.

Epaisseur

L'épaisseur du produit est déterminée selon la norme EN 823. L'essai est effectué avec une charge de 25 Pa.

Tableau 1b : Epaisseur du produit isolant HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31

Epaisseur du produit HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31 (mm)
50
60
75
90
105
125
140
155
170
185
195
205
220
235
250

Tolérances :

Tolérances sur l'épaisseur nominale : - 2/+10 mm

3.2. Densité apparente

La densité apparente est déterminée selon la norme EN 1602.

Tableau 2 : Densité apparente

	Densité apparente
HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31	7,2 \pm 1 kg/m ³

3.3. ER.2 Sécurité en cas d'incendie - Réaction au feu

Le produit isolant est testé selon la norme 15715 et l'annexe A du DEE : EAD 040007-00-1201 : décembre 2015 pour le montage et la fixation.

L'Euroclasse est déterminée selon la norme EN 13501-1.

L'Euroclasse du produit est : F

3.4. ER.3 Hygiène, environnement et santé

- **Resistance à la vapeur d'eau**

La résistance à la diffusion de la vapeur d'eau μ est déterminée selon la norme EN 12572, condition C (23 °C, 50 % / 93 %HR). L'épaisseur de la couche d'air équivalente à une résistance équivalente à la diffusion de la vapeur s_d est supérieure à 90 m.

3.5. ER. 6 Energie, Economie d'énergie et isolation thermique

- **Résistance thermique intrinsèque**

La résistance thermique intrinsèque du produit est déterminée selon la norme EN 16012 :2015 (à une température moyenne de 10 °C). La résistance thermique intrinsèque du produit est représentative d'au moins 90 % de la production avec un niveau de confiance de 90 % et a été calculée conformément à EN 16012 : 2015.

La valeur déclarée de la résistance thermique intrinsèque du produit est déterminée en arrondissant R (10 °C 90/90) à 0,05 m².K / W près selon EAD 040007-00-1201 : Décembre 2015 (§ 2.2.9).

Tableau 3. Résistance thermique intrinsèque HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31

Epaisseur (mm)	Résistance thermique intrinsèque déclarée (m².K/W)
50	1,60
60	1,90
75	2,40
90	2,90
105	3,35
125	4,00
140	4,50
155	5,00
170	5,45
185	5,95
195	6,25
205	6,60
220	7,05
235	7,55
250	8,05

- **Résistance thermique du produit HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31 avec lame d'air**

La résistance thermique du produit HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31 avec lames d'air peut être déterminée selon la norme EN 16012 en ajoutant les résistances thermiques des lames d'air avoisinant le produit.

La résistance thermique d'une lame d'air est calculée pour une épaisseur de 20 mm, pour un flux de chaleur horizontal et des températures de 20 °C et de 0 °C respectivement à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment (tableau 2).

Tableau 4a. Résistance thermique d'HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31 avec 1 lame d'air – Cas des MURS

Epaisseur (mm)	Resistance thermique du produit avec 1 lame d'air : cas du flux de chaleur horizontal (m ² .K/W)	
	Core	Produit + 1 lame d'air*
50	1,60	2,25
60	1,90	2,55
75	2,40	3,05
90	2,90	3,50
105	3,35	4,00
125	4,00	4,65
140	4,50	5,15
155	5,00	5,60
170	5,45	6,10
185	5,95	6,60
195	6,25	6,90
205	6,60	7,25
220	7,05	7,70
235	7,55	8,20
250	8,05	8,70

(*) *Lame d'air de 20 mm d'épaisseur, flux de chaleur horizontal, températures ambiante de 20 °C et extérieure de 0 °C, correspondant à une température moyenne de 10 °C et un ΔT aux bords de la lame d'air de 5 °C.*

Tableau 4b, Résistance thermique d'HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMO AIR 31 avec 1 lame d'air – Cas des TOITURES

Epaisseur (mm)	Resistance thermique intrinsèque déclarée (m ² .K/W)	Resistance thermique du produit avec 1 lame d'air : cas du flux de chaleur ascendant (m ² .K/W)	Resistance thermique du produit avec 1 lame d'air : cas du flux de chaleur descendant (m ² .K/W)
		Produit + 1 lame d'air*	Produit + 1 lame d'air**
50	1,60	2,05	2,40
60	1,90	2,35	2,75
75	2,40	2,85	3,20
90	2,90	3,30	3,70
105	3,35	3,80	4,20
125	4,00	4,45	4,85
140	4,50	4,95	5,30
155	5,00	5,40	5,80
170	5,45	5,90	6,30
185	5,95	6,40	6,75
195	6,25	6,70	7,10
205	6,60	7,05	7,40
220	7,05	7,50	7,90
235	7,55	8,00	8,40
250	8,05	8,50	8,85

(*) *Lame d'air de 20 mm d'épaisseur, flux de chaleur horizontal, températures ambiante de 20 °C et extérieure de 0 °C, correspondant à une température moyenne de 10 °C et un ΔT aux bords de la lame d'air de 5 °C.*

(**) *Lame d'air de 30 mm d'épaisseur, flux de chaleur vertical descendant, températures ambiante de 25 °C et extérieure de 35 °C correspondant à une température moyenne de 30 °C et un ΔT aux bords de la lame d'air de 5 °C.*

Nota : *d'autres calculs peuvent être effectués conformément à la EN 6946 pour d'autres configurations, comme par exemple pour des configurations avec flux ascendant ou flux descendant.*

3.6. Emissivité

L'émissivité est déterminée pour une seule face externe du produit HYBRIS 31, ALVEOL'R 31, THERMOAIR 31 selon la norme EN 16012 :2015.

- Pour la face métallisée externe du produit qui est installée côté intérieur du bâtiment (côté chaud) :
 - L'émissivité après le test de vieillissement est de 0,035,
 - La valeur de fractile de l'émissivité après vieillissement est de 0,043, représentant au moins 90 % de la production avec un niveau de confiance de 90 %,
 - La valeur déclarée de l'émissivité est de **0,06**.

3.7. Aspects de durabilité

Résistance à la corrosion :

L'essai est réalisé selon la norme ISO 9227, T3 : "Essais de Corrosion dans une atmosphère artificielles – tests au Brouillard salin".

Les résultats d'essais concernant la perte de masse du produit et la vérification visuelle de son état de surface montrent qu'il n'y a pas de perte sensible de masse.

3.8. Résistance au pelage

La résistance au pelage des bandes adhésives TAPE-J, TAPE-JL, TAPE-O et TAPE-P sur le film externe du produit est testée selon la norme EN ISO 11339, avant et après vieillissement pendant 28 jours à + 70 ° C / 90 %HR.

Produit	Valeur moyenne avant vieillissement (N/100 mm)	Après vieillissement (N/100mm)
Bande adhésive	28	42

3.9. Résistance à la traction

La résistance à la traction parallèle aux faces est déterminée selon la norme EN 1608.

Produit	Direction longitudinale (kPa)	Direction Transversale (kPa)
HYBRIS 31 (Produit seul)	> 45	> 30

3.10. Résistance à la déchirure (au clou)

La résistance à la déchirure (au clou) est déterminée selon la norme EN 12310-1, avant et après vieillissement pendant 28 jours à + 70 ° C / 90 %HR.

Produit	Avant vieillissement (N)		Après vieillissement (N)	
	Direction longitudinale	Direction Transversale	Direction longitudinale	Direction Transversale
HYBRIS 31 (Produit seul)	> 150	> 150	> 150	> 150

3.11. Utilisation durable des ressources naturelles (BWR7)

Pour l'utilisation durable des ressources naturelles, aucune performance n'a été recherchée pour ce produit.

4. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances (AVCP) appliqué, en référence à sa base juridique

Conformément au document d'évaluation européen EAD 040007-00-1201, l'acte juridique européen applicable est : 1999/91/CE.

Le système à appliquer est système 3 pour la réaction au feu ainsi que pour les autres caractéristiques.

5. Les détails techniques nécessaires à la mise en œuvre du système AVCP, tels que prévus dans l'EAD

Les détails techniques nécessaires à la mise en œuvre du système d'EVCP sont précisés dans le plan de contrôle déposé au CSTB.

Le classement de réaction au feu étant F, aucun contrôle n'est réalisé sur cette caractéristique.

La résistance à la diffusion de la vapeur d'eau μ est contrôlée directement tous les ans. Des tests indirects sont également réalisés régulièrement dans l'année pour contrôler cette caractéristique.

Version Française originale signée par



Aurélie BAREILLE
Cheffe de Division Certification et Evaluation de l'Enveloppe du Bâtiment
Direction Enveloppe du bâtiment
CSTB